



## Rupture de la periode d'essai d'un contrat CDD

Par **20 cent**, le **17/03/2011** à **21:49**

Bonjour,

Je vous expose le cas qui se deroule dans mon entreprise :

Un salarié est embauché pour un CDD de moins de 6 mois avec une période d'essai de 2 semaines.

Son contrat de travail indique qu'il a été recruté pour un poste que nous appellerons "POSTE A".

La direction décide de ne pas le garder car il le juge trop limite pour occuper ce poste A. Durant ses 10 jours d'essai le salarié a occupé un POSTE B !

La période d'essais n'a pas été réalisé sur le poste défini sur son contrat de travail

Comment la direction peut elle juger qu'il est inapte a un poste A ?

Pour pouvoir apprécier la capacité professionnelle d'un salarié encore faut-il l'avoir laissé exercé normalement la fonction pour laquelle il a été embauché !

Est ce une rupture abusive ? quels sont les recours possibles ?

Merci

Par **P.M.**, le **17/03/2011** à **22:04**

Bonjour,

Lorsqu'un salarié est embauché en CDD pour un certain poste, c'est effectivement celui-ci qu'il devrait occuper mais il faudrait pouvoir prouver que cela n'a pas été le cas et que ça à influé sur la décision que la période d'essai n'a pas été concluante...

Par **20 cent**, le **17/03/2011** à **22:49**

Merci de votre reponse.

Oui nous avons la preuve le salarié à occupé un poste different du poste pour lequel il a été

recruté. Ce sont 2 fiche de postes differentes  
Cordialement.